

## Note de présentation du Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Participation du public – du 10/07/2023, 9h au 11/09/2023, 17h30.

Le dossier de participation du public comprend :

- Le projet de Plan de Mobilité Simplifié, arrêté par le Conseil communautaire le 20 juin 2023 ;
- La délibération du Conseil Communautaire du 20 juin 2023 ;
- La note de présentation non technique présentant le Plan de Mobilité Simplifié

La Communauté de communes du Pays de Pouzauges (CCPP) est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Ainsi, dès janvier 2022, la CCPP s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC). Le bureau d'études ITEM Etudes et Conseil a été missionné pour accompagner la collectivité dans cette démarche.

Ce document vise à définir les ambitions de la Communauté de communes en matière de politique en faveur des transports en commun, des modes actifs et des modes de déplacements alternatifs à l'automobile. Ainsi, le programme d'actions du plan de mobilité s'articule autour de 6 axes stratégiques, déclinés en 20 actions opérationnelles :

Axe 1 : Gouvernance

- Action 1 : Concrétiser la compétence mobilité
- Action 2 : Renforcer les partenariats avec les autres AOM locales et régionales

Axe 2 : Développer l'usage des transports collectifs et améliorer l'intermodalité

- Action 3 : Valoriser la desserte ferroviaire
- Action 4 : Développer les lignes de transport en commun vers Pouzauges pour desservir les zones d'activités
- Action 5 : Développer les lignes de transport en commun vers les pôles externes (Cholet, La Roche-sur-Yon...)
- Action 6 : Développer le transport solidaire avec l'association du déplacement solidaire du Pays de Pouzauges
- Action 7 : Développer le Transport à la Demande (TAD)
- Action 8 : Mutualiser les transports en commun existants : scolaires, trans entreprises, besoins privés
- Action 9 : Développer le transport mixte ouvrir le transport scolaire à tous
- Action 10 : Créer des pôles multimodaux locaux dans les communes

Axe 3 : Tendre vers un usage partagé de l'automobile

**Communauté de communes du Pays de Pouzauges**

Maison de l'Intercommunalité • BP 10267 • La Fournière • 85702 Pouzauges Cedex • [accueil@paysdepouzauges.fr](mailto:accueil@paysdepouzauges.fr)

Tél. 02 51 57 14 23

- 
- Action 11 : Développer l'auto-stop organisé sur des trajets définis
- Action 12 : Promouvoir une application de covoiturage pour les déplacements locaux
- Action 13 : Développer le covoiturage

#### Axe 4 : Aménagement du territoire

- Action 14 : Améliorer la pratique piétonne pour les déplacements de courte distance
- Action 15 : Mieux articuler urbanisme et mobilité

#### Axe 5 : Intensifier le recours aux modes actifs

- Action 16 : Mettre en œuvre les itinéraires issus du schéma directeur cyclable
- Action 17 : Développer des services complémentaires

#### Axe 6 : Communiquer et accompagner le changement de comportement des habitants

- Action 18 : Constituer un groupe de travail autour de la mobilité avec les ambassadeurs
- Action 19 : Mener des actions de sensibilisation
- Action 20 : Communiquer sur l'offre de mobilité existante

Ce plan de mobilité simplifié a fait l'objet d'une large concertation avec les communes, les partenaires institutionnels, ainsi qu'avec les représentants du monde économique et de la société civile (associations, Conseil de Développement, AOM limitrophes). Ainsi, plusieurs outils ont été mobilisés tout au long de l'étude : kiosques et balades au sein des communes, questionnaire en ligne, séminaires de travail et ateliers sur la pratique cyclable.

Désormais, la CCPP sollicite les partenaires institutionnels ainsi que les habitants du territoire pour faire part de leurs remarques sur la proposition de Plan de Mobilité Simplifié.

Le dossier est disponible au siège de la Communauté de communes et en ligne sur le site internet de la CCPP, onglet Mobilités. La population est invitée à formuler ses observations :

- en ligne, via le formulaire suivant : <http://consultationPMS.paysdepouzauges.fr> ;
- par écrit, à l'accueil de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges ;
- ou par voie postale à l'adresse suivante :

Maison de l'Intercommunalité  
BP10267 La Fournière  
85702 POUZAUGES Cedex

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Flavie Brangier :

[transitions@paysdepouzauges.fr](mailto:transitions@paysdepouzauges.fr)

02 51 57 14 23